

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

L'exercice budgétaire a commencé le 1er janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2023 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1er Juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser à reporter au budget 2023.

Section de fonctionnement :

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 88,65 % tandis que ce taux est de 89,54 % en recettes.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel (57,05 % des dépenses réelles) et la contribution de la ville au Syndicat Intercommunal (10,57 % des dépenses réelles).

Les principales recettes de fonctionnement encaissées sont les contributions directes (62,54 % des recettes réelles), les dotations ou subventions diverses (15, % des recettes réelles), les revenus des immeubles (3,91 % des recettes réelles) et les droits de mutation (3,71 % des recettes réelles).

Les totaux réalisés sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
011 - charges à caractère général	2 662 629,27	013 - atténuations de charges	161 660,41
012 - charges de personnel et frais assimilés	6 638 654,87	70 - produits de services, du domaine & ventes diverses	955 290,77
014 - atténuation de produits	426 787,84	73 - impôts et taxes	8 509 130,94
65 - autres charges de gestion courante	1 702 753,80	74 - dotations, subventions et participations	1 865 519,82
66 - charges financières	192 956,47	75 - autres produits de gestion courante	569 662,62
67 - charges exceptionnelles	12 735,51	77 - produits exceptionnels	55 449,79
TOTAL opérations réelles	11 636 517,76	TOTAL opérations réelles	12 116 714,35
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	555 048,55	042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	197 342,05
TOTAL opérations ordres	555 048,55	TOTAL opérations ordres	197 342,05
TOTAL hors résultat	12 191 566,31	TOTAL hors résultat	12 314 056,40
		002 - résultat reporté de fonctionnement	1 671 335,27
TOTAL GENERAL	12 191 566,31	TOTAL GENERAL	13 985 391,67

Le tableau ci-dessus montre que le résultat de l'année 2022 est de 1 793 825,36 €.

Section d'investissement :

1 - Dépenses :

Le taux de réalisation de la section d'investissement est de 67,83 % en dépenses et de 75,31 % en recettes.

Pour l'année 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 617 008,31 € (hors opérations d'ordre) et les principales dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Remboursement taxe aménagement suite à transfert de permis construire : 66 478,95 €,
- Remboursement de l'emprunt : 718 780,43 €,
- Frais d'études : 20 977,20 € (construction poste de Police Municipale, agrandissement / réhabilitation crèche...),
- Logiciels : 8 642,87 € (acquisition de diverses licences),
- Attribution de compensation pour GPS : 176 979,00 €,
- Aménagement de terrains : 20 098,05 € (vivaces, clôtures...),
- Équipement du cimetière : 6 480 € (cavernes),
- Installations générales : 303 770,19 € (mise en conformité électrique école J. Prévert, création cloisons mairie, porte automatique MPE, menuiseries extérieures écoles J. Prévert et Paul Emile Victor, acoustique MSP, sanitaires école J. de la Fontaine, portail école J. Prévert, P3 chaudières bâtiments et travaux divers dans les bâtiments publics),
- Travaux de voirie : 260 102,26 € (trottoirs avenue C. Monier, coussins berlinois, création places parking, création piste cyclable, puisards, vidéoprotection, installation panneaux, installation abris bus...)
- Acquisition de divers matériels et outillage : 89 160,86 € (pavés led écoles, tapis gym écoles, jeux écoles...)
- Acquisition de matériel et mobilier de bureau et informatique : 42 138,95 € (dans les écoles et bureaux, ordinateurs portables pour télétravail...),

- Réhabilitation du CTM : 141 398,54 €
- Construction du poste de Police Municipale : 761 029,01 €.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 077-217700673-20230328-ANDEL202303_08-BF



2 – Recettes :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 572 118,70 € (hors résultat antérieur et opérations d'ordre) et les principaux encaissements ont été :

- FCTVA : 129 005,84 €,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 352 000,00 €,
- Taxe aménagement : 313 089,73 € (dont TA Le Stendhal),
- Subvention Etat pour la participation à l'acquisition de matériel informatique dans les écoles et les amendes de police : 32 971,27 €,
- Subvention Région pour la construction du poste de Police Municipale : 118 657,88 €,
- Fonds de concours CA Grand Paris Sud pour la réhabilitation du CTM, pour la construction du poste de Police Municipale et pour la réhabilitation / agrandissement de la crèche : 517 595,35 €,
- DETR pour la rénovation énergétique du CTM (remplacement chaudière) : 27 106 €.

Les opérations d'ordre correspondent en grande partie aux dotations aux amortissements.

La répartition globale de la section d'investissement se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
10 - dotations, fonds divers et réserves	66 478,95	10 - dotations, fonds divers et réserves	442 095,57
16 - emprunts et dettes assimilés	718 780,43	1068 - Excédents de fonct, capitalisés	352 000,00
20 - immobilisations incorporelles	30 592,07	13 - subventions d'investissement reçues	1 067 077,53
204 - subventions d'équipement versées	176 979,00	16 - emprunts et dettes assimilés	700 591,33
21 - immobilisations corporelles	721 750,31	21 - immobilisations corporelles	9 454,27
23 - immobilisations en cours	902 427,55	27 - autres immobilisations financières	900,00
27 - autres immobilisations financières	0,00		
TOTAL opérations réelles	2 617 008,31	Total recettes	2 572 118,70
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	197 342,05	040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	555 048,55
041 - opérations patrimoniales	20 455,33	041 - opérations patrimoniales	20 455,33
TOTAL opérations d'ordres	217 797,38	TOTAL opérations d'ordres	575 503,88
TOTAL hors résultat	2 834 805,69	TOTAL hors résultat	3 147 622,58
		001 - Solde d'exécution reporté	234 914,73
TOTAL GENERAL	2 834 805,69	TOTAL GENERAL	3 382 537,31

Le résultat de l'année en investissement est donc bénéficiaire de 312 816,89 € avant restes à réaliser.

Le budget primitif 2022 a été modifié par trois décisions modificatives visant à réajuster les crédits.

Il est rappelé que le Compte Administratif constitue le relevé de la gestion de l'Ordonnateur. En conséquence, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit expressément que Monsieur le Maire quitte la salle après le débat et au moment du vote. Monsieur le Maire confiera donc provisoirement la présidence de la séance à un de ses adjoints, le temps du vote.

Le résultat budgétaire pour l'année 2022 se résume donc ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2021	2 023 335,27 €	234 914,73 €	2 258 250,00 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	352 000,00 €		352 000,00 €
EXERCICE 2022			
RECETTES	12 314 056,40 €	3 147 622,58 €	15 461 678,98 €
DEPENSES	12 191 566,31 €	2 834 805,69 €	15 026 372,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	122 490,09 €	312 816,89 €	435 306,98 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	1 793 825,36 €	547 731,62 €	2 341 556,98 €
R.A.R. dépenses		538 229,57 €	538 229,57 €
R.A.R. recettes		295 822,80 €	295 822,80 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 793 825,36 €	305 324,85 €	2 099 150,21 €